

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA

SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) / NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION (NWMO)

tenue à Toronto, Ontario
le 13 novembre 2008
à 9 h

Sont présents

M. Gary Kugler	Administrateur et président du Conseil
M. Pierre Charlebois	Administrateur
M. Donn Hanbidge	Administrateur
M. Ron Jamieson	Administrateur
M ^{me} Sharon MacFarlane	Administratrice (par conférence téléphonique)
M. Ken Nash	Administrateur et président et chef de la direction
M ^{me} Josée Pilon	Administratrice
M ^{me} Deborah Poff	Administratrice
M. Ian Ross	Administrateur

Personnel de la SGDN également présent

M. Angelo Castellan	Administrateur principal des affaires financières (sauf pour le point 2)
M ^{me} Jo-Ann Facella	Gestionnaire, Recherche sociale et dialogue (points 6 à 11)
M. Frank King	Vice-président, Science et technologie (sauf pour le point 2)
M. Pat Moran	Directeur des services juridiques et secrétaire exécutif (sauf pour le point 2)
M ^{me} Gillian Morris	Secrétaire adjointe du Conseil (sauf pour le point 2)
M ^{me} Pat Patton	Gestionnaire, Engagement et relations autochtones (points 6 à 11)
M ^{me} Kathryn Shaver	Vice-présidente, Affaires de la société (sauf pour le point 2)

Invités

Groupe de travail Niigani :	(point 9)
M. Gordon Williams	Président
M ^{me} Donna Augustine	
M ^{me} Tasha Kaye	
M. Chris Lafontaine	
M ^{me} Mary Magiskan	
M. Michael McGuire	
M. Thomas Mattinas	
M ^{me} Mary Richard	
M. Jim Sinclair	

M Alan Hooper Président du Groupe d'examen technique indépendant
(point 12)

1. Adoption de l'ordre du jour et constitution du quorum

M. Kugler préside la réunion du 13 novembre 2008.

Après avoir constaté que les administrateurs de la Société ont été convoqués conformément au règlement et que le quorum est atteint, le président du Conseil déclare la réunion ouverte à 9 h.

L'ordre du jour de la réunion est adopté.

2. Séance à huis clos

M. Ian Ross, président du Comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR), présente à huis clos le rapport du comité sur la réunion qu'il a tenue le 9 septembre.

M. Kugler propose des ajouts aux comités du Conseil comme suit :

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

À compter du 13 novembre 2008, que les personnes suivantes sont nommées aux comités du Conseil d'administration, comme indiqué, jusqu'au moment de l'élection ou de la nomination de leurs successeurs :

- au Comité de la vérification, des finances et des risques :
 - M. Donn Hanbidge
- au Comité sur la sélection d'un site :
 - M. Pierre Charlebois
- au Comité des ressources humaines et de la rémunération :
 - M^{me} Deborah Poff

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil examine les résultats de sa première autoévaluation. En général, les résultats sont satisfaisants et on souligne que certains domaines devraient continuer de s'améliorer à mesure que la SGDN acquiert de l'expérience comme organisation de mise en œuvre. Le Conseil convient qu'il procédera à une évaluation du rendement des comités en 2009 et qu'il procédera à la prochaine évaluation du Conseil en même temps que celle des administrateurs l'année suivante.

Le président du CRHR examine avec le Conseil la question de la rémunération des administrateurs externes tout en faisant remarquer que l'étendue des travaux et la taille de la SGDN ont augmenté de façon considérable au cours de la dernière année et qu'elles continueront de croître. M. Ross passe en revue la rémunération offerte dans

des organisations de référence et on convient que la rémunération des administrateurs externes doit cadrer davantage avec celle du groupe de référence.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

À compter du 1^{er} janvier 2009 :

Que la rémunération forfaitaire annuelle des administrateurs externes est fixée à 25 000 \$. « Administrateur externe » s'entend d'un administrateur du Conseil de la SGDN qui n'est pas également un employé de la SGDN, d'une société membre de la SGDN ou d'un gouvernement provincial.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion tenue le 25 septembre 2008, dont chaque membre du Conseil a reçu une copie, est adopté à la suite de modifications mineures.

4. Affaires issues des procès-verbaux

M. Moran passe en revue les mesures qui devaient être prises à la suite de la réunion précédente du Conseil.

5. Rapport du Comité de la vérification, des finances et des risques (Comité VFR)

M. Ian Ross, président du Comité de la vérification, des finances et des risques fait un compte rendu des réunions tenues le 30 octobre et le 10 novembre. Il indique que le Comité s'est penché sur plusieurs points importants et soumet à l'examen du Conseil plusieurs résolutions, recommandées par le Comité, comme suit :

Plan d'activités quinquennal

M. Nash a fait un exposé sur le plan d'activités préliminaire et le budget, en précisant que certains chiffres avaient été revus depuis la première version. Le Comité a indiqué qu'il serait utile d'avoir un document textuel comportant plus de détails, en plus des diapositives de l'exposé. Les modifications sont prises en compte dans le plan d'activités révisé qui fera l'objet d'une discussion au point 13 de l'ordre du jour.

Délégation de pouvoir financier

Le Comité VFR a examiné une proposition visant à augmenter à 10 millions de dollars la délégation de pouvoir financier du p.-d. g. Le Comité a convenu que ce niveau est approprié et le recommande au Conseil. Le p.-d. g. déposera une proposition auprès du Comité portant sur la délégation de ce pouvoir à la haute direction à une date ultérieure.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

Que le président et chef de la direction de la SGDN est autorisé, pour le compte de la SGDN de temps à autre, à autoriser des transactions

financières pour le compte de la SGDN en conformité avec le plan d'activités et le budget approuvés pour la SGDN, d'un montant maximal de 10 000 000 \$ CAN par transaction. Ces transactions comprennent, sans s'y limiter, les approbations de projets, les demandes d'achat, les bons de commande et les contrats. Ces contrats comprennent, sans s'y limiter :

- les contrats de sous-traitance des activités de la SGDN à des tiers ou à une société membre;
- les contrats pour retenir les services de spécialistes, de conseillers professionnels et d'experts-conseils;
- les contrats de location ou de location-bail des bureaux utilisés par ou pour la SGDN.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

Entente de services relative au dépôt géologique en profondeur pour le stockage des déchets de faible et de moyenne activité (entente de services relative au DGP)

Le président du Comité VFR indique que le Comité a examiné une version préliminaire de l'entente de services relative au DGP à sa réunion du 30 octobre. Le Comité a été informé que cette entente était en cours de négociation et qu'il restait plusieurs points à régler. Le Comité a demandé à la direction de présenter un rapport d'étape à l'occasion d'une réunion spéciale tenue par conférence téléphonique le 10 novembre. Lors de cette réunion, le Comité a examiné une nouvelle version de l'entente et on lui a dit que des progrès avaient été réalisés à l'égard d'un grand nombre de points.

M. Moran fait le point sur les questions qu'il reste à résoudre dans l'entente de services relative au DGP. Il informe le Conseil que l'entente comprend une provision pour garantir qu'elle ne fait courir aucun risque financier à Énergie nucléaire Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec.

Le Conseil discute de tous les aspects des questions non résolues et de l'échéancier pour parachever l'entente. M. Nash dit que l'on est parvenu à un compromis pour concilier le besoin de la SGDN d'exercer ses activités librement et le désir d'OPG de contrôler le projet et qu'il sera important de surveiller de près la mise en œuvre de l'entente pour en assurer le succès. M. Charlebois convient qu'il ne devrait y avoir aucun impact sur la mise en œuvre de la GAP par la SGDN, compte tenu surtout de l'intérêt d'OPG dans le succès de la GAP. Un membre du Conseil demande qu'Énergie Nouveau-Brunswick et Hydro-Québec puissent prendre connaissance de la version finale de l'entente.

M. Ross indique que le Comité de la vérification, des finances et des risques est d'avis qu'à la suite de la résolution satisfaisante des points énumérés, l'entente de services relative au DGP peut être exécutée. Le Comité recommande d'autoriser la direction à exécuter l'entente sous réserve de la résolution satisfaisante des points qu'il reste à régler.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

Que le Conseil autorise le p.-d. g. à conclure une entente engageant la SGDN à fournir des services liés au dépôt géologique en profondeur pour le stockage des déchets de faible et de moyenne activité sous réserve de la résolution satisfaisante des points qu'il reste à régler.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée; MM. Pierre Charlebois, Donn Hanbidge et Ken Nash se sont abstenus de voter.

Entente de services relative à la gestion des obligations liées au cycle de vie (entente de services relative à la GOLCV)

M. Ross indique que le Comité de la vérification, des finances et des risques a également examiné une version préliminaire de l'entente de services relative à la GOLCV à la réunion du 30 octobre. Le Comité a été informé que cette entente était aussi en cours de négociation et qu'il restait plusieurs points à régler. Le Comité a demandé à la direction de lui faire un rapport à ce sujet à la conférence téléphonique du 10 novembre. Le 10 novembre, le Comité a examiné une nouvelle version et on lui a dit que des progrès avaient été réalisés à l'égard de nombreux points.

M. Moran indique que l'entente de services relative à la GOLCV est structurée globalement de la même façon que l'entente de services relative au DGP. À mesure que les points sont résolus dans celle-ci ils se reflèteront dans l'entente relative à la GOLCV.

M. Ross indique que le Comité de la vérification, des finances et des risques est d'avis qu'à la suite de la résolution satisfaisante des points énumérés, l'entente de services relative à la GOLCV peut être exécutée. Le Comité recommande d'autoriser la direction à exécuter l'entente sous réserve de la résolution satisfaisante des points qu'il reste à régler.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

Que le Conseil autorise le p.-d. g. à conclure une entente engageant la SGDN à fournir des services de gestion des obligations liées au cycle de vie sous réserve de la résolution satisfaisante des points qu'il reste à régler.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée; MM. Pierre Charlebois, Donn Hanbidge et Ken Nash se sont abstenus de voter.

Régime de retraite/régime de retraite complémentaire/énoncé des politiques et procédures de placement

M. Ross indique que le Comité de la vérification, des finances et des risques a examiné le régime de retraite, le régime de retraite complémentaire et l'énoncé des politiques et procédures de placement proposés pour la SGDN.

Régime de retraite

Le Comité VFR a été informé que des modifications mineures seraient apportées au texte du régime et elles lui ont été décrites. Le Comité a également examiné des lettres émanant de l'actuaire de la SGDN et d'un conseiller juridique externe; les deux confirmaient que le régime de la SGDN cadrerait avec le régime de retraite d'OPG et respectait les exigences législatives. Le Comité a décidé qu'il recommanderait au Conseil d'approuver le régime de retraite de la SGDN.

ATTENDU QUE, conformément à une entente conclue entre la Société de gestion des déchets nucléaires (« SGDN ») et Ontario Power Generation (« OPG ») qui prend effet le 1^{er} janvier 2009, la SGDN a acquis certains actifs d'OPG et pris en charge certains passifs d'OPG liés à sa division de gestion des déchets nucléaires;

ATTENDU QUE la SGDN a accepté de constituer un régime de retraite distinct qui fournira des prestations essentiellement semblables à celles prévues dans le régime de retraite d'Ontario Power Generation Inc. (le « Régime d'OPG »), et de prendre en charge, à la condition de recevoir les actifs liés au Régime d'OPG, les prestations accumulées aux termes du Régime d'OPG à l'égard des avantages et prestations de retraite des employés de la SGDN qui ont quitté OPG pour devenir des employés de la SGDN et qui participaient au Régime d'OPG;

ATTENDU QUE la SGDN souhaite constituer un régime de retraite connu sous le nom de Régime de retraite de la SGDN (le « Régime ») conformément à l'entente :

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES, à compter du 1^{er} janvier 2009, sous réserve de l'acceptation de la Commission des services financiers de l'Ontario, du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et de l'Agence du revenu du Canada, ce qui suit :

1. La Société de gestion des déchets nucléaires constitue le Régime de retraite de la SGDN (le « Régime ») selon les modalités ci-jointes.
2. Les participants transférés deviennent des participants du Régime à compter du 1^{er} janvier 2009.
3. En plus de fournir des prestations à l'égard du service accompli auprès de la SGDN, le Régime prend en charge les obligations liées aux prestations accumulées aux termes du Régime d'OPG au 31 décembre 2008 par les employés qui ont quitté OPG pour devenir des employés de la SGDN conformément à l'entente. Cette prise en charge des obligations est conditionnelle à la réception d'actifs transférés du Régime d'OPG comme le prévoit l'entente.
4. La SGDN prendra les mesures nécessaires pour faire approuver le Régime par les organismes de réglementation, notamment le dépôt de tous les documents exigés auprès des organismes gouvernementaux compétents et pour faire approuver le transfert d'actifs du Régime d'OPG au Régime

conformément à l'accord de transfert des avantages de retraite conclu entre la SGDN et OPG.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES que les dirigeants désignés ou autres personnes désignées sont autorisés à, et enjoins de, pour le compte de la Société, faire ou faire faire toutes choses ou poser ou faire poser tous actes qu'ils jugent nécessaires, désirables ou appropriés pour donner effet à l'objet et à l'intention des présentes résolutions.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

Régime de retraite complémentaire

Le Comité VFR a examiné le régime de retraite complémentaire proposé pour la SGDN ainsi qu'une lettre de l'actuaire de la SGDN confirmant que le régime de la SGDN cadre avec celui d'OPG. Le conseiller juridique de la SGDN a confirmé qu'il n'y avait aucune exigence législative s'appliquant au régime complémentaire.

La SGDN prévoit de demander une lettre de crédit renouvelable à sa banque pour garantir les prestations des participants du régime de retraite complémentaire. Selon l'article 14.9 du Règlement n° 6 de la SGDN, l'approbation du Conseil d'administration est exigée pour l'établissement de ce mécanisme de crédit.

Le Comité VFR a décidé qu'il recommanderait au Conseil d'approuver le régime de retraite complémentaire de la SGDN.

ATTENDU QUE, conformément à une entente conclue entre la Société de gestion des déchets nucléaires (« SGDN ») et Ontario Power Generation (« OPG ») qui prend effet le 1^{er} janvier 2009, la SGDN a acquis certains actifs d'OPG et pris en charge certains passifs d'OPG liés à sa division de gestion des déchets nucléaires;

ATTENDU QUE la SGDN a accepté de constituer un régime de retraite complémentaire distinct qui fournira des prestations semblables à celles prévues dans le Régime de retraite complémentaire d'Ontario Power Generation Inc. (le « Régime d'OPG ») au profit des employés de la SGDN qui ont quitté OPG pour devenir des employés de la SGDN et qui participaient au Régime d'OPG;

ATTENDU QUE la SGDN souhaite constituer un régime de retraite complémentaire connu sous le nom de Régime de retraite complémentaire de la SGDN (le « Régime ») :

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

- Que la Société de gestion des déchets nucléaires, à compter du 1^{er} janvier 2009, constitue le Régime de retraite complémentaire de la SGDN (le « Régime ») selon les modalités ci-jointes.
- Que les participants transférés deviennent des participants du Régime à compter du 1^{er} janvier 2009.

- Que le président se voit déléguer le pouvoir d'obtenir une lettre de crédit pour garantir les prestations de ce Régime pour ses participants.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

Énoncé des politiques et procédures de placement

M. Ross indique que le Comité a reçu un exposé de son consultant sur les options qui s'offrent à la SGDN en matière de stratégies de placement pour la caisse de retraite. Le consultant propose une approche en deux étapes – à court terme, en attendant le transfert des fonds de retraite d'OPG, les cotisations perçues seraient investies dans des placements en espèces ou quasi-espèces. À plus long terme, à la suite du transfert des fonds de retraite d'OPG, il a proposé différentes stratégies de placement pour que le Comité les examine. D'après les commentaires du Comité, le consultant a mis au point l'Énoncé des politiques et procédures de placement dont le Comité s'apprête à recommander l'approbation au Conseil. La recommandation du Comité repose sur le fait que la SGDN aura l'occasion d'examiner de façon plus approfondie l'Énoncé des politiques et procédures de placement avant le transfert des fonds d'OPG, qui est prévu en 2010 après l'obtention des approbations réglementaires. La SGDN aura également l'occasion d'examiner régulièrement l'Énoncé pour avoir l'assurance que la stratégie de placement demeure pertinente.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

Que le Conseil approuve l'Énoncé des politiques et procédures de placement (à compter de janvier 2009) qui guidera la sélection du gestionnaire de placements et le placement des fonds de retraite de la SGDN.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

Ententes et accords auxiliaires de la SGDN et d'OPG

M. Ross indique que le Comité a reçu la version préliminaire de quatre autres ententes et accords nécessaires pour mener à bien le processus de transition. Il les énumère comme suit :

- (a) L'entente relative au transfert des actifs définira les actifs qui seront transférés à la SGDN par OPG dans le cadre de la transition et servira d'entente cadre pour toute la transaction.
- (b) L'accord de transfert des avantages de retraite établit le processus de transfert des fonds de retraite d'OPG au Régime de retraite de la SGDN.
- (c) L'entente relative à la répartition du coût des avantages et prestations de retraite établit le processus de règlement du passif découlant des prestations de retraite complémentaires accumulées et du passif découlant des prestations après retraite en rapport avec les employés qui quittent OPG pour devenir des employés de la

SGDN. OPG versera à la SGDN un montant équivalent à ce passif selon la méthode comptable de base.

- (d) L'accord réciproque de transfert des avantages de retraite établit le mécanisme selon lequel les employés pourront transférer leurs droits à pension dans le cadre de leur passage ultérieur entre la SGDN et OPG. Cette entente sera en vigueur pendant deux ans et sa reconduction sera fondée sur l'examen de l'expérience de la SGDN avec les employés qui retournent à OPG.

En se fondant sur son examen, le Comité VFR a délégué à la direction la tâche de parachever ces ententes sans qu'il soit nécessaire de les faire approuver officiellement par le Conseil.

6. Rapport du Comité sur la sélection d'un site

M. Ron Jamieson, président du Comité sur la sélection d'un site, fait un compte rendu de la réunion tenue le 12 novembre. Le Comité a discuté de trois points :

- la progression de l'élaboration de la proposition pour le processus de sélection d'un site;
- la surveillance du processus de sélection d'un site au Royaume-Uni;
- les modifications proposées à la charte du Comité sur la sélection d'un site.

Le Comité a eu une séance d'information sur le processus de sélection d'un site au Royaume-Uni et en a longuement discuté. M. Jamieson souligne que le Conseil discutera au point 10 de l'ordre du jour des progrès de la mise au point concertée du processus de sélection d'un site de la SGDN.

Le Comité a discuté de la mise à jour de sa charte, laquelle énonce la raison d'être du Comité et l'échéancier général de la mise au point du processus de sélection d'un site. Le Comité a recommandé de soumettre la charte modifiée à l'approbation du Conseil. La charte, incluant les modifications proposées, est soumise à l'approbation du Conseil.

Des modifications sont proposées à trois égards :

- l'échéancier de la mise au point du processus de sélection d'un site;
- la suppression des renvois au rôle d'une conseillère spéciale;
- des changements pour uniformiser avec les autres documents de la SGDN.

Le Conseil discute de la charte et passe en revue d'autres modifications mineures proposées. Avec l'appui du Conseil, M. Jamieson propose d'approuver la charte modifiée du Comité sur la sélection d'un site.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

D'approuver la charte modifiée du Comité sur la sélection d'un site.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

7. Rapport du président

Le président du Conseil invite M. Nash à faire le point sur les activités de la SGDN depuis la réunion tenue le 25 septembre 2008 et à faire part des développements récents dans l'industrie.

Édification de relations

M. Nash indique que les activités relatives à l'édification de relations ont porté principalement sur la mise au point du processus de sélection d'un site et qu'elles se sont déroulées de différentes façons, notamment des dialogues multipartites, des rencontres et l'engagement autochtone. La SGDN a en outre rencontré récemment le sous-ministre délégué de Ressources naturelles Canada pour lui fournir de l'information sur ses travaux.

Recherche et développement

Le président du Groupe d'examen technique indépendant a remis son premier rapport à la SGDN et présentera un compte rendu au Conseil au point 12 de l'ordre du jour.

Sûreté financière

RNCan poursuit son examen de la formule de financement proposée par la SGDN.

Adaptation des plans

M. Nash passe en revue les mesures prises par la SGDN pour adapter ses plans afin de tenir compte de la construction de nouveaux réacteurs. Plusieurs organisations internationales se penchent aussi sur cette question, et c'est un thème qui sera abordé à une rencontre prochaine des propriétaires de déchets internationaux (EDRAM). La SGDN rédige plusieurs documents qu'elle affichera sur son site Web au début de 2009. M. Nash indique que la SGDN pourrait être appelée à témoigner aux audiences qui auront lieu à l'automne 2009 sur l'évaluation environnementale relative à la construction de nouveaux réacteurs sur le site de Bruce Power.

Gouvernance

M. Nash indique que le Comité de la vérification, des finances et des risques a consacré beaucoup de temps à l'examen des ententes relatives à la transition. Il souligne également qu'un gestionnaire de l'assurance du rendement a été embauché à temps partiel pour mettre sur pied le programme d'assurance de la qualité de la SGDN.

Renforcement des capacités de l'organisation et transition

M. Nash indique que le passage de la SGDN au statut d'organisation indépendante procède comme prévu et exige un temps considérable de la part de la direction. Des lettres ont été envoyées à tous les employés pour les informer du transfert, et M. Nash est heureux de dire que très peu d'employés ont quitté la SGDN dans le cadre de la transition. Une activité pour célébrer la transition est prévue au début de 2009. Le nouveau vice-président des ressources humaines est en place et huit nouveaux employés se joindront à la SGDN avant la fin de l'année ; ainsi la SGDN atteindra presque son effectif cible de 80 personnes. La SGDN poursuit sa recherche de locaux additionnels dans le voisinage.

Mise à jour sur le projet de dépôt géologique en profondeur pour le stockage des déchets de faible et de moyenne activité

Le quatrième puits de stockage a été creusé à une profondeur de 800 mètres et les résultats sont positifs. La rédaction initiale d'un rapport d'évaluation environnementale et d'un rapport d'évaluation de sûreté est terminée ainsi qu'une étude sur une stratégie de sous-traitance de référence pour le dépôt géologique en profondeur pour le stockage des déchets de faible et de moyenne activité. Par ailleurs, une rencontre a eu lieu avec les maires du comté de Bruce et ceux-ci ont signé et envoyé une lettre à l'appui de l'approbation des lignes directrices relatives à l'évaluation environnementale.

Gestion des déchets nucléaires au Canada et au niveau international

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a tenu une réunion spéciale sur la gestion des déchets nucléaires le 5 novembre. La SGDN et ses sociétés membres ont participé à cette réunion qui était également accessible par webémission.

L'élargissement de la coopération et de la coordination dans le domaine des déchets nucléaires au Canada progresse. Une autre rencontre aura lieu plus tard en novembre au cours de laquelle les participants examineront la possibilité de parrainer une étude visant à examiner des options pour remédier aux lacunes de la gestion à long terme des déchets de faible et de moyenne activité.

Au niveau international, le Royaume-Uni a communiqué son processus de sélection d'un site et a reçu une offre de site d'une collectivité. Il a en outre diffusé un document de discussion sur le financement de la gestion des déchets, y compris le combustible irradié provenant de nouveaux réacteurs. En Suisse, le gouvernement a annoncé six secteurs d'intérêt pour un site éventuel. Aux États-Unis, le ministère de l'Énergie a présenté une demande visant à augmenter la capacité d'entreposage du combustible à Yucca Mountain. Au cours de sa campagne électorale, le président Obama avait promis d'examiner des solutions de rechange à Yucca Mountain.

8. Rapports de gestion

Les rapports de gestion ont été transmis à l'avance au Conseil aux fins d'examen. Le Conseil est invité à faire part de ses commentaires sur les rapports.

Rapport sur l'engagement

M^{me} Shaver invite le Conseil à discuter du rapport sur l'engagement et à poser des questions. Elle souligne que d'autres progrès ont été réalisés sur le plan de l'engagement des organisations autochtones de l'Ontario depuis qu'elle a soumis son rapport et ajoute que le nouveau DVD de la SGDN a été réalisé.

Le Conseil discute du rapport sur l'engagement et pose des questions au sujet du calendrier des futurs dialogues publics et de la disponibilité du DVD. M^{me} Shaver précise qu'une copie du DVD sera envoyée à tous les membres du Conseil quand il sera disponible. (*) Un membre du Conseil demande des précisions sur la définition de « nouveaux visiteurs » et de « visiteurs uniques » dans le rapport des données du site Web. (*)

Rapport technique

Le Conseil est invité à faire part de ses commentaires et à poser des questions sur la mise à jour technique.

Progrès réalisés par rapport au plan d'activités 2008 et aux objectifs de rendement

Le Conseil est invité à faire part de ses commentaires et à poser des questions sur les progrès réalisés par rapport au plan d'activités 2008 et aux objectifs de rendement.

Rapport juridique

Le Conseil est invité à discuter des rapports juridiques. Le Conseil discute du mandat du Conseil consultatif et de la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*.

9. Rencontre avec Niigani

Niigani, le groupe de travail du Forum des Aînés autochtones, se joint à la réunion du Conseil. Le président du Conseil, M. Kugler, accueille Niigani et remercie les membres du groupe d'avoir accepté de venir rencontrer le Conseil. M. Kugler présente deux nouveaux administrateurs : MM. Donn Hanbidge et Pierre Charlebois. Au nom du Conseil, il fait part de son appréciation pour les conseils et l'encadrement fournis par Niigani tout au long de l'année et pour la participation du groupe aux dialogues multipartites et au Forum des Aînés de la SGDN. M. Kugler apprécie au plus haut point l'occasion qui lui a été offerte d'assister au Forum des Aînés tenu à l'été; cette participation lui a permis de prendre conscience de la spiritualité des aînés et du profond respect qu'ils éprouvent envers leur mode de vie traditionnel, ainsi que de leur souci de protection de la Terre mère. M. Kugler souligne qu'il se réjouit de pouvoir poursuivre la discussion et d'obtenir d'autres conseils sur la façon dont la SGDN et Niigani peuvent continuer de renforcer leurs liens.

Les membres de Niigani sont invités à se présenter et à discuter de leurs points de vue avec le Conseil.

- Les aînés soulignent l'importance des traités et font remarquer qu'il est très judicieux de tenir de vastes dialogues avec les Autochtones dans les quatre provinces nucléaires. Ils soulignent qu'il faut offrir aux gens qui participent à ces dialogues la possibilité de discuter de la gestion des déchets nucléaires dans le cadre des enjeux plus vastes associés à la production d'énergie nucléaire afin d'avoir une discussion valable sur la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié en particulier. La SGDN devrait tenir un dialogue portant spécifiquement sur ses travaux.
- Les aînés demandent en quoi l'information qu'ils ont fournie a influencé les décisions du Conseil et les travaux de la SGDN. Ils soulignent que la quantité de travail qu'ils peuvent accomplir pour Niigani, le Forum des Aînés et la SGDN dans leurs provinces respectives est limitée alors que de plus en plus de gens prennent connaissance des travaux de la SGDN et que le besoin de soutien augmente. On suggère d'établir des bureaux régionaux dans les quatre provinces nucléaires.
- Ils laissent également entendre qu'il faudrait envisager d'assurer une représentation régionale des aînés au Forum des Aînés afin de pouvoir compter

sur un soutien plus vaste pour exécuter le travail des aînés et élargir la présence de la SGDN.

- Tout en soulignant le rôle important du savoir traditionnel autochtone, ils attirent l'attention sur le besoin de respecter la propriété intellectuelle de ce savoir.
- Ils soulignent l'importance des cérémonies traditionnelles et rappellent à la SGDN que seuls des Autochtones devraient tenir ces cérémonies. Les aînés proposent d'offrir une formation culturelle au Conseil comme ils l'ont fait pour le personnel de la SGDN, et de tenir une cérémonie traditionnelle avec le Conseil à une réunion ultérieure.
- Ils rappellent aussi au Conseil que les Autochtones n'ont que des moyens modestes en général et que la SGDN devrait tenir compte de ce fait pour éviter de profiter d'un peuple pauvre.
- Ils laissent entendre que Niigani pourrait jouer un rôle auprès des collectivités quand le processus de sélection d'un site sera enclenché; plus particulièrement, ils émettent l'idée qu'il sera important qu'un aîné participe au processus.
- Les aînés et les jeunes de Niigani soulignent qu'il est important d'assurer le transfert des connaissances entre les générations de façon à ce que la connaissance des enjeux se perpétue. Un aîné réclame une plus grande participation des jeunes Autochtones, car il estime que les jeunes ne sont pas prêts à accomplir le travail des aînés sans formation adéquate sur le transfert des connaissances. Ils recommandent d'élaborer un plan pour assurer ce transfert en raison de l'âge des aînés.
- Ils exhortent la SGDN à tenir compte dès le début de la responsabilité relative à l'obligation de consulter et estiment que le rôle de la SGDN et celui de la Couronne doivent être précisés.

Les membres de Niigani émettent des commentaires très positifs à l'égard de la démarche adoptée par la SGDN et de la nature de son travail auprès des Autochtones et encouragent le Conseil à favoriser la poursuite de cette approche unique. Ils font remarquer qu'il ne leur est jamais arrivé auparavant de travailler avec des organisations qui appliquent cette approche, c'est-à-dire faire participer les aînés dès le début du processus de planification tout en s'assurant de la participation des organisations autochtones aux niveaux national et provincial et en reconnaissant qu'il est également nécessaire de faire participer les membres des collectivités locales au processus d'engagement.

Le président de Niigani, M. Gordon Williams, invite le président du Conseil, M. Gary Kugler, à faire part de ses commentaires sur la discussion de Niigani avec le Conseil. M. Kugler remercie de nouveau les membres de Niigani d'avoir accepté de venir rencontrer le Conseil et d'avoir exposé leurs points de vue. Il partage également leur désir de déterminer la meilleure façon de mettre en application les conseils donnés par le groupe, tout en faisant remarquer que le travail de la SGDN est un défi à très

long terme. M. Kugler convient également de l'importance de poursuivre le travail auprès des jeunes Autochtones.

Les membres de Niigani se retirent de la réunion du Conseil.

Le Conseil discute des points soulevés par Niigani. Les membres du Conseil confirment qu'ils sont intéressés de participer à des cérémonies traditionnelles et demandent que la possibilité de participer à une telle cérémonie soit envisagée au début de 2009. Le Conseil discute de l'importance de mobiliser les jeunes. M. Kugler souligne que le Conseil devra assurer un suivi auprès de Niigani sur les différents points soulevés au cours de la présentation du groupe. (*)

10. Mise au point du processus de sélection d'un site

M^{me} Shaver passe en revue avec le Conseil les conclusions tirées des activités d'engagement tenues à l'automne. Les dialogues multipartites ont constitué la principale activité; il s'agissait de séances d'une journée complète tenues dans cinq villes et dont la facilitation et le compte rendu ont été assurés par Stratos. Certains employés de la SGDN ont pris une part active aux dialogues. Les participants provenaient de différents secteurs d'activité et avaient des antécédents très variés : ONG, politique publique, domaine nucléaire, sélection de sites, gestion de projets, organisations autochtones, associations communautaires, administrations municipales et recherche. Au cours des dialogues, les groupes ont défini les éléments clés d'un processus de sélection d'un site et fourni des conseils et des orientations sur la meilleure façon d'incorporer ces éléments au processus de sélection d'un site.

M^{me} Jo-Ann Facella est invitée à passer en revue les thèmes qui se sont dégagés des dialogues. Les thèmes initiaux comprennent :

- le besoin d'une planification préalable poussée;
- le besoin d'une description claire et concise du projet afin de susciter l'intérêt des collectivités;
- l'importance de bien préciser dès le début du processus les critères qui serviront à la sélection d'un site;
- la prise en compte du rôle que les collectivités situées le long des voies de transport joueront dans le processus de sélection d'un site;
- le rôle de tiers;
- une discussion de ce qui constituerait une « collectivité consentante ».

M^{me} Shaver décrit les prochaines étapes de la mise au point du processus de sélection d'un site et la conception initiale du programme d'engagement pour 2009. Elle souligne que la SGDN n'entreprendra aucune initiative majeure en matière d'engagement public avant la réunion du Conseil prévue en avril 2009 au cours de laquelle le Conseil est censé examiner le processus préliminaire de sélection d'un site.

Le Conseil est invité à discuter des conclusions tirées du programme d'engagement qui s'est déroulé à l'automne; dans la discussion qui suit, le Conseil discute de quelques-uns des principaux thèmes qui se sont dégagés des dialogues.

Questions de planification stratégique

Réglementation des transports

M. Pat Moran présente une vue d'ensemble des exigences réglementaires concernant le transport des déchets nucléaires. Il indique que le Canada a un système de réglementation des transports rigoureux et mature qui est régi par la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la *Loi* et le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* et la *Loi* et le *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. On souligne que les provinces ont harmonisé leurs règlements avec la législation fédérale.

Un membre du Conseil fait remarquer que le Conseil devra discuter plus à fond de la question avant que la SGDN effectue une étude sur le transport maritime.

Examen géologique préalable

M. Frank King discute de la faisabilité pour la SGDN d'effectuer un examen géologique préalable des quatre provinces nucléaires pour définir les secteurs qui pourraient se prêter à la construction d'un dépôt géologique en profondeur, avant de chercher une collectivité hôte informée et consentante.

D'après les commentaires formulés par les citoyens dans le cadre des dialogues multipartites, beaucoup de gens croient qu'il est facile d'effectuer un examen préalable – qu'il s'agisse d'un examen basé sur la géologie, le transport ou d'autres critères – et qu'il s'agirait là d'une étape initiale souhaitable comme indication préliminaire que la géologie d'une région pourrait se prêter à la construction d'un dépôt géologique en profondeur.

Le personnel énumère les travaux entrepris pour étudier la géologie dans les quatre provinces nucléaires et répond aux questions du Conseil. Le Conseil discute également de la nécessité de tenir compte du transport dans la mise au point du processus de sélection d'un site et de l'élaboration possible de critères d'examen préalable reliés au transport.

11. Rapport du Groupe d'examen technique indépendant (GETI)

M. Alan Hooper, président du GETI, se joint à la réunion pour discuter du rapport préliminaire sur le programme technique de la SGDN.

Il indique que le GETI s'est réuni en septembre pour recevoir des exposés sur le programme technique de la SGDN et recueillir de l'information. Le groupe a examiné le programme global de la SGDN, mais n'a pas effectué d'analyse des travaux techniques détaillés. Il précise que la SGDN a répondu aux 150 questions qui lui ont été posées par le GETI.

M. Hooper présente les conclusions du GETI, lesquelles reposent sur les facteurs d'évaluation tirés du mandat du groupe. Il attire l'attention sur les domaines dans lesquels le GETI a recommandé de poursuivre les recherches ainsi que sur les domaines pour lesquels le groupe a louangé le programme de la SGDN. En résumé,

M. Hooper indique qu'il ne manque aucun aspect important dans le programme technique de la SGDN et que le GETI a été très impressionné par le programme.

Le Conseil est invité à poser des questions sur le rapport. Un membre du Conseil souligne que le rapport rassure le Conseil quant aux aspects techniques du programme de la SGDN. Un membre du Conseil demande ce que la direction compte faire des recommandations du rapport. M. King précise que la SGDN accepte les recommandations du GETI et qu'elle fera un compte rendu de la suite donnée aux recommandations à la réunion du Conseil prévue en février, après quoi le rapport du GETI et le rapport sur le suivi donné aux recommandations seront affichés sur le site Web de la SGDN. Le Conseil souligne que le rapport est élogieux dans l'ensemble à l'égard du programme technique de la SGDN.

12. Plan d'activités pour 2009 et budget

M. Nash présente le plan d'activités pour 2009 et le budget. Le plan traite des trois principaux champs de travail de la SGDN à compter de 2009 : la Gestion adaptative progressive, le dépôt géologique en profondeur pour le stockage des déchets de faible et de moyenne activité et la fourniture de services de gestion des obligations liées au cycle de vie. On précise que le plan est très semblable à celui que le Comité de la vérification, des finances et des risques et le Conseil ont examiné lors de réunions antérieures. D'autres renseignements contextuels ont été ajoutés au plan à la demande du Comité de la vérification, des finances et des risques. Le président du Conseil félicite la direction du changement de présentation du plan.

M. Castellan passe en revue avec le Conseil les modifications apportées au plan tant pour le programme de la Gestion adaptative progressive que pour le dépôt géologique en profondeur pour le stockage des déchets de faible et de moyenne activité.

M. Nash souligne que le nombre d'employés de la SGDN est encore inférieur à l'effectif de ses homologues internationales; par conséquent, la SGDN pourrait avoir de la difficulté à assurer des ressources suffisantes pour ses programmes.

IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :

Que le Conseil d'administration de la SGDN approuve le plan d'activités quinquennal de 2009, ce qui comprend un budget de 63 881 000 \$ pour 2009.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

13. Prochaine réunion

Le Conseil convient qu'il n'est pas nécessaire de tenir une autre séance à huis clos.

Conférence téléphonique du Conseil d'administration

Le 9 février 2009

De 14 h à 15 h HNE

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président du Conseil lève la séance à 15 h 40.

(*) Indique des mesures à prendre.

Pat Moran
Secrétaire exécutif

Gary Kugler
Président du Conseil